



# RENTREE SCOLAIRE 2020

## ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

INSTITUT SAINT-DOMINIQUE

ECOLE  
MATERNELLE  
ET  
PRIMAIRE

Chers Parents,  
La rentrée des classes aura lieu pour tous les enfants du Primaire et de Maternelle le  
**MARDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020.**

**Bienvenue à chacun d'entre vous !**

**Nous aurons le plaisir de partager ensemble le café d'accueil offert dès 8 h 30 par l'APEL.**

COLLEGE

### I – HORAIRE HEBDOMADAIRE

Les classes fonctionnent : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Les enfants ne travaillant plus que 24 heures, les cours vaqueront le mercredi matin. Des ateliers de remédiation ou d'approfondissement selon les besoins des élèves seront mis en place sur convocation au cours de la semaine.

**Matin** : Entrée : 08h30 pour les classes de : CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2

08h45 pour les classes de : Maternelles

Sortie : 11h45 pour toutes les classes

**Soir** : Entrée : 13h30 pour toutes les classes

Sortie : 16h30 pour toutes les classes

LYCEE  
GENERAL  
ET  
TECHNOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR

*Etablissement privé catholique  
d'enseignement  
sous contrat d'Association  
avec l'Etat*

### II – ADMISSION DES ENFANTS A L'ECOLE

Les enfants sont accueillis :

- le matin : dès 7h30

- le soir jusqu'à 18h30 pour les enfants restant à l'étude ou à la garderie.

### III – SORTIE DES ENFANTS

**Le portail sera ouvert à 11h45 et 16h30 pour toutes les classes.**

Dans un souci d'efficacité et de sécurité, nous demandons aux parents, et avec insistance :  
**d'entrer** dans l'Etablissement à 11h45 et 16h30.

### IV – ABSENCE DES ELEVES

L'absence de classe d'un élève doit être motivée et signalée dans les meilleurs délais auprès de la vie scolaire : **05 59 61 93 37**, ou par mail : [cycleecole@saintdominique.fr](mailto:cycleecole@saintdominique.fr)

Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée.

**En aucun cas**, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.

### V - RAPPELS IMPORTANTS

La Charte de Vie et le Règlement intérieur se trouvent dans le cahier de liaison de votre enfant. C'est un outil indispensable de communication entre nous, il doit être vérifié et signé régulièrement.

- **Vêtements** : tous les vêtements seront marqués au nom de l'enfant et une tenue correcte est exigée.

- **Objets de valeur** : n'en remettez pas à votre enfant, en cas de perte, l'école ne peut être tenue

pour responsable. Les portables sont interdits. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans le sac.

- **Retards** : les parents veilleront à justifier tout retard par téléphone dans les plus brefs délais.

- **Absences** : toute absence doit être accompagnée d'un justificatif médical ou d'un mot écrit. Toute demande d'autorisation d'absence doit être exceptionnelle et justifiée par écrit.

- **Relation Parents-Enseignants** : les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront en tenir compte. Pour rencontrer l'enseignant de votre enfant, qui reste à votre disposition, n'oubliez pas de prendre rendez-vous en utilisant le cahier de liaison.

La Direction du Primaire et des Maternelles est assurée par **Madame SEGONNE-CASTAGNET** qui reste à votre disposition et vous recevra sur rendez-vous.

**Vous souhaitant de bonnes vacances** pour mieux effectuer une bonne rentrée...

CENTRE  
DE FORMATION CONTINUE  
C. F. P. C.

*Organisme de formation  
habilité*

*Membre  
de la Fédération Européenne  
des Ecoles*

30 avenue Fouchet  
64000 PAU

Téléphone : 05 59 32 01 23  
Télécopie : 05 59 32 67 46

[www.saintdominique.fr](http://www.saintdominique.fr)



TUTELLE DOMINICAINE